

## CONVENTION MUTUELLE

Entre le bénévole d'un jour et la structure participante\* qui accueille ce bénévole

\*(association ou collectif informel)

### La structure participante s'engage à :

- Réserver un accueil personnalisé à chaque bénévole d'un jour comportant : un temps d'accueil et de présentation de sa structure, un temps d'expérience concrète, un temps de débrief

Outils disponibles sur : [www.tousunistoussolidaires.fr](http://www.tousunistoussolidaires.fr)

- Prendre les dispositions nécessaires concernant les assurances. Le collectif Tous unis Tous solidaires se dégage de toute responsabilité civile et pénale dans ce domaine.
- En cas d'accueil d'un mineur la structure participante qui l'accueille devra répondre à toutes les obligations juridiques en lien avec ce public spécifique, en particulier, décharge des parents, assurance etc....

### Le bénévole d'un jour s'engage à :

- Respecter les Valeurs de la structure participante qui l'accueille
- Observer les règles de confidentialité en référence à l'expérience qu'il va vivre
- Respecter le cadre et les horaires de l'expérience bénévole pour laquelle il s'est inscrit
- Participer au bilan qui sera proposé, en direct par la structure participante qui l'accueille, et par le collectif organisateur de TOUS unis TOUS solidaires (par mail).
- Dans le cas où le bénévole d'un jour est un mineur, il devra produire une décharge de ses parents, s'il n'est pas accompagné par eux.

Le Collectif Tous Unis Tous Solidaires

#### Co-organisé par :



#### Avec le soutien de :

